Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260615-D2026_06_85-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le lundi 15 juin à 20h03, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 11/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : Nelly TALVA, Edouard ORY et Delphine MAZUÉ
Pouvoir de Delphine MAZUÉ à Olivier POSTE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.06.85 Participation aux charges de fonctionnement de l'école Notre Dame de Louvigné du Désert – Année 2025-2026

Vu la demande de participation aux charges de fonctionnement par l'OGEC de l'école Notre Dame de Louvigné du Désert ;

Vu le nombre d'élèves résidant à Mellé et inscrits à l'école privée Notre Dame de Louvigné du Désert : **10 élèves en primaire** et **2 élèves en maternelles**

Vu le coût de l'école publique de Louvigné, à savoir 1 907,00 € pour un élève de maternelle et 562,00 € pour un élève de primaire.

Il est donc proposé le versement de la participation de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 d'un montant **de 9 434,00 € (2 X 1907 = 3 814 + 10 X 562 = 5 620).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la proposition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au règlement de la participation pour un montant de **9 434,00 euros**

Fait et délibéré en séance
Le 15/06/2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260615-D2026_06_85-DE

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Christèle CHALOPIN

2026.06.85